

2014/2015

Ecole Maternelle de HOCHSTATT
Rue du Bourg
68720 HOCHSTATT

Relevé de Conclusions du Conseil d'Ecole

Date du Conseil d'Ecole : Vendredi 17 avril 2015
Horaires : 17h00 – 18h00

Relevé de conclusions

- **Approbation du compte rendu du dernier Conseil d'Ecole**
RAS
Le compte rendu du conseil d'école sera diffusé sur le site de commune. Un exemplaire sera affiché sur la porte d'entrée de l'école. Les parents qui le souhaitent pourront demander une édition du compte-rendu à la directrice.
- **Effectifs : 18+1 PS, 28 MS, 23 GS > 69 élèves**
- **Projet d'école**
PS et GS : projet en lien avec le CRAC Altkirch
GS : liaison GS / CP : rencontres régulières : plusieurs journées d'activités des GS au CP.
Les APC s'arrêtent le 23/04/15.
La mairie prend en charge les bus pour les sorties au zoo.
- **Présentation du projet école-collège**
Objectif : permettre de renforcer la continuité pédagogique au profit notamment des enfants les plus fragiles.
Voir ci-joint le schéma synoptique du projet.
- **Travaux et investissement**
La porte de sortie de la classe des GS est cassée et bloquée. La sortie des élèves se fera par l'entrée de l'école jusqu'à réparation.
Le carrelage dans le couloir se décolle.
Le toit de la maisonnette dans la cour se détériore et devient dangereux (échardes, etc.).
- **Demandes de l'école :**
 - mise en place d'un meuble de rangement (armoire murale) dans le hall d'entrée : faire chiffrer - RAPPEL
 - une grille se situant autour de l'arbre dans la cour, devant l'entrée de la salle des petits, se lève et pose problème : voir à enlever la grille et mettre un sol souple. URGENT - RAPPEL
 - La problématique d'odeur dans les sanitaires empire,
 - La lumière extérieure ne fonctionne plus (allumage auto) > à réparer,
 - Un tableau d'affichage sera mis en place à proximité du portail.

Le budget travaux dédié aux écoles (50k€) est impadé par la réfection nécessaire de la toiture de l'école élémentaire, non prévu au budget... l'investissement devra être limité pour absorber cet aléa.

- **Sécurité rue du bourg :**
 La commune va lancer une étude de sécurité quant à la mise en sécurité pour la mise en sécurité de la rue du Bourg. La consultation sera lancée avant l'été pour intervention en septembre.
 La commune pourvoira les enfants de gilets de sécurité pour favoriser la sécurité des élèves dans la rue du Bourg.
- **PEDT**
 L'IEN souhaite faire valider le PEDT par le conseil d'école ; un CE extraordinaire sera provoqué.
- **PPMS**
 Le comité de lecture valide le PPMS et préconise la mise en place d'une zone de mise à l'abri tempête inondation et séisme. Une simulation tempête sera réalisée vendredi 24/04.
- **Subvention volontaire**
 La subvention volontaire des parents est maintenue à 30€. Le CE valide cette disposition.
- **Photographe scolaire**
 La photographe scolaire n'est pas disponible et n'a pas donné signe de vie... un autre photographe (M THOMAS FREY – Dannemarie) interviendra le 21/05/15.
 Les tarifs de l'année précédente seront maintenus : 8 € pour la photo de groupe et 8 € le portrait, 15 € pour les deux. Après un premier achat des deux photos, la photo supplémentaire sera vendue 5 €.
- **Pièces jointes**
 - Fiche synoptique du projet école-collège
 - Feuille de présence.

Objectif

Permettre de renforcer la continuité pédagogique entre les deux degrés, au profit notamment des élèves les plus fragiles.

Mise en place

Progressivement au cours de l'année scolaire 2013-2014 pour une mise en œuvre de son premier programme d'actions à partir de la rentrée scolaire de septembre 2014.

Quand?

Au moins deux fois par an.

Personnes concernées

- Le principal du collège ou son adjoint;
- L'EN ou son représentant;
- Des personnels désignés par le principal du collège sur proposition du conseil pédagogique du collège;
- Des membres du conseil des maîtres de chacune des écoles du secteur de recrutement du collège, désignés par l'EN de la circonscription sur proposition de chacun des conseils des maîtres concernés.

Le conseil école-collège

(Décret n° 2013-683 du 24 juillet 2013)

Qui préside?

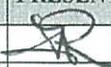
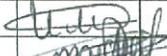
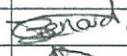
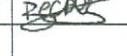
Le principal du collège ou son adjoint et l'EN ou son représentant. Ils doivent s'assurer également d'une représentation égale des personnels des écoles et du collège.

Rôles

- Etablir un programme d'actions;
- Faire un bilan de ses actions

DASEN

(directeur académique des services de l'Éducation nationale)

NOM	PRÉSENT	EXCUSÉ
Directeur de l'école - Président :		
Maitres :		
WELTIN Marine		
BOUSQUET Véronique		
Représentant du R.A.S.E.D. :		
Représentant des parents d'élèves titulaires :		Suppléants assurant un remplacement
TRIBOÛT Jules		
MARCHAL Bélanda		
FOLTZER Fanny		
FORTIN Mathieu		
SCHLANGER Anne		
Elodie JALON (Directrice ASPH)		
Inspecteur de l'Éducation Nationale : Mme Genbilhomme		excusée
Maire de la commune ou son représentant :		
Conseiller municipal :		
VOIX CONSULTATIVE		
Autre(s) Membre(s) du R.A.S.E.D.		
Médecin scolaire		
Infirmière scolaire		
A.T.S.E.M. BEVARD Gaëlle		
HASSLER Brigitte		
MARTY Stéphanie		
BECKER Aurore		
Enseignant de langues vivantes :		
Maitre de l'E.L.C.O. :		
Assistants d'éducation :		
Représentants des parents d'élèves suppléants		

Procès-verbal établi le 17 Avril 2015

Le président, directeur (trice) de l'école,
 Nom et signature : REIMANN Isabelle

Le secrétaire de séance,
 Nom et signature : Mathieu FORTIN